

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2017**  
**COMPTE RENDU**

**TRAVAUX**

Trois cabinets ont été consultés pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de trottoirs de la RD 964 et le quartier des Hauts Mirois. La commission d'appel d'offres a retenu le cabinet VILLEMIN pour un montant HT de 14 186,40 € et 17 023,68 € TTC, et un taux de rémunération de 2,5%. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette décision et donne pouvoir au Maire de signer toutes pièces nécessaires.

Dans le cadre des travaux de sécurisation des bâtiments scolaires, une consultation a été lancée. La commission d'appel d'offres a retenu les entreprises suivantes pour :

- travaux de clôture : société ID VERDE pour un montant de 15 843,50 € HT, 18 646,50 € TTC sans occultant ;

- travaux de visiophonie : société IDCOM pour un montant de 5 822,58 € HT, 6 987,10 € TTC avec tablettes, pas d'abonnement et fonctionnement en Wifi ;

- menuiseries aluminium : société MCF pour un montant total HT de 18 845 € HT, 22 614 € TTC ;

- panneaux rigides : société DELAPORTE pour un montant de 3 555 ,60 € HT, 4 266,22 € TTC ;

Le Conseil Municipal suit les décisions de la commission d'appel d'offres et autorise le Maire, à la majorité (1 abstention (Madame DELAPORTE) de signer toutes les pièces nécessaires pour le montant de 44 066,68 € HT, 52 880,01 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, suit la décision de la commission d'appel d'offres de retenir la société GABELLA pour un montant HT de 23 560 €, 28 272 € TTC pour rénover le pont Saint Rémy et autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Dans le cadre des travaux de rénovation des fenêtres du foyer résidence les Marronniers, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote l'avenant de travaux à la société EFFIBAT d'un montant de 5 364 € HT, 5 659,02 € TTC consistant à ajouter des meneaux aux fenêtres du salon, et 2 impostes en soufflet, ainsi que des modifications aux fenêtres de l'appartement de fonction.

**GESTION**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité:

- d'intégrer la forêt de la commune historique d'Amblimont au Syndicat Mixte de Gestion Forestière ;
- de conserver la base de répartition en vigueur soit 1/3, 2/3 entre la commune nouvelle de Mouzon et l'EHPAD de Mouzon au sein du SMGF et de ne pas tenir compte des 26 ha d'intégration dans le calcul;
- de solliciter, auprès des services de l'ONF, la révision par anticipation du plan d'aménagement de l'ancienne forêt communale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention tripartite de fonctionnement de l'Office de Tourisme définissant les modalités d'accueil des touristes et d'organisation de l'Office de Tourisme des Portes du Luxembourg au sein du Musée du Feutre.

La révision du zonage d'assainissement doit être envisagée pour intégrer la RD 964, la cité des Cadres, la gare, le secteur d'Amblimont. A cette fin, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de lancer une consultation pour recruter un maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant d'actualisation des honoraires d'architecte pour le chantier d'extension du restaurant les Echevins à la SARL d'Architecture BERTHELEMY pour un montant HT de 17 590,54 €, au lieu de 10 462,50 € HT, en raison des différentes modifications apportées.

**INFORMATIONS DIVERSES**

Retour de la semaine des 4 jours à la prochaine rentrée scolaire.

Fin des travaux de la place SOMMER au cours de la semaine prochaine.

POUR COPIE CONFORME

Le Secrétaire de séance  
Sylvie TORDO

le Maire  
Gérard RENWEZ